

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 5 (1860)  
**Heft:** 17

**Artikel:** Camp de Chalons  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-329118>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

---

N<sup>o</sup> 17.                      Lausanne, 1<sup>er</sup> Septembre 1860.                      V<sup>e</sup> Année.

---

**SOMMAIRE.** — Camp de Chalons. — Rapport de gestion du Département militaire fédéral pour 1859 (*suite*). — Ordonnance sur l'organisation de la landwehr. — Bibliographie. — Nouvelles et Chronique.

---

### CAMP DE CHALONS.

(*Corresp. part.*) — La *Revue militaire* a donné déjà, en 1857 et 1858, de nombreux détails sur l'emplacement et sur les dispositions du camp, accompagnés d'un plan.

Cette institution en était alors à ses débuts, et l'on se souvient que c'est la garde impériale qui l'a inaugurée en 1857. En 1858 un corps d'armée de la ligne y fut réuni sous le commandement du maréchal Canrobert. Le camp de l'année dernière, commandé par le général Schramm, passa à peu près inaperçu entre la campagne d'Italie et le camp de St-Maur. Celui de cette année, sous le commandement du maréchal Mac-Mahon, méritait, en revanche, d'autant plus d'attention qu'il en avait été fort peu parlé, ce printemps dans la presse française, et que quelques petits nuages politiques semblaient plâner du côté du Rhin. Or on sait que la situation de Chalons n'est pas sans importance stratégique, comme point d'observation, contre l'Allemagne. Toutefois je me hâte d'ajouter que rien ne me paraît donner au camp de 1860 un caractère plus belliqueux qu'à ses devanciers, et qu'à part l'incident qui lui a enlevé deux régiments (déjà remplacés) pour la Syrie, il se passera aussi pacifiquement qu'un camp de manœuvres peut se passer.

L'effectif actuel est d'environ vingt-cinq mille hommes, à savoir :

- 3 bataillons de chasseurs à pied, à 6 compagnies ;
- 12 régiments d'infanterie de ligne, à 2 bataillons de 8 compagnies ;
- 4 régiments de cavalerie légère à 4 escadrons (2 de hussards et 2 de chasseurs) ;
- 10 batteries d'artillerie, canons rayés, dont 8 montées et 2 à cheval (la batterie a 6 pièces, 4 chevaux par pièce) ;

- 4 compagnies du génie ;
- 1 escadron du train des équipages.

Détachements de gendarmerie, d'ouvriers d'artillerie, d'ouvriers d'administration, d'infirmiers, etc.

Cet effectif est réparti en :

a) *Trois divisions d'infanterie*, comprenant chacune 2 brigades à 2 régiments (plus 1 bataillon de chasseurs à pied pour la première brigade de chaque division), 2 batteries montées et une compagnie du génie ;

b) *Une division de cavalerie*, comprenant 2 brigades à 2 régiments chacune, et une batterie à cheval ;

c) *Une réserve d'artillerie* de 3 batteries ;

d) *Les parcs*, etc.

Le campement dessine deux lignes un peu brisées.

En première ligne et en commençant par la droite, sont placées une brigade d'infanterie (1<sup>re</sup> de la 1<sup>re</sup> division), la cavalerie, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> divisions d'infanterie.

A la seconde ligne, beaucoup plus courte que la première, se trouvent une brigade d'infanterie (2<sup>e</sup> de la 1<sup>re</sup> division), les parcs et l'artillerie.

Toute la troupe est sous la tente, sauf deux régiments d'infanterie qui sont baraqués. Il se construit encore des baraques, toutes en maçonnerie, de manière à pouvoir y loger une division entière, qui y restera, dit-on, cet hiver. Tous les chevaux sont au piquet, et malgré le mauvais temps, il y en a peu de malades. L'étendue totale du front a un développement d'environ une lieue et demie.

Le fusil rayé a maintenant remplacé partout les canons lisses, et plusieurs corps sont presque en totale partie dotés du nouvel habillement, c'est-à-dire d'une tunique raccourcie devenue une jaquette, d'un bonnet de police, aussi coquet que commode, et d'une capote qui n'est plus une tenue, comme celle d'aujourd'hui, mais une sorte de robe-de-chambre, un par-dessus à gros col rabattu. En général le soldat se plaint de ces innovations. Ils ne se sent bien habillé ni avec sa petite veste, qui est un vêtement de corvée, ni avec sa capote qui est plutôt un manteau, ni avec sa jaquette qui laisse trop voir les cuisses, et qui, en outre, n'a presque pas de poches. Aussi l'Empereur, dans son dernier séjour au camp, a fait contremander la confection des nouvelles tenues, afin d'y apporter des correctifs convenables. On agrandira les pans et on élargira le pantalon, qui se portera avec des molletières.

Le temps est en général bien mis à profit, et quoique la pluie ait souvent dérangé le service, on constate de notables progrès dans les

corps au point de vue de la manœuvre. Tous les jours il y a prise d'armes ; et le tir à la butte a eu sa bonne part des exercices.

Depuis un mois environ ont commencé les manœuvres de campagne, et trois ont été exécutées récemment devant l'Empereur. Elles ont lieu ordinairement le mardi et le vendredi ; dorénavant elles auront lieu trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi. Pendant quelques jours, les troupes bivouaqueront hors du camp. La troupe part après l'appel de 5 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures du matin et rentre entre 10 et midi. Des programmes des mouvements à opérer sont distribués la veille à tous les officiers généraux et supérieurs, qui donnent, sur le terrain, les explications nécessaires à leurs subalternes. Le lendemain ou déjà le soir, le maréchal fait ses observations aux généraux sur leurs dispositions, et des conférences souvent fort instructives et intéressantes ont lieu à cette occasion. On a essayé de représenter quelques-unes des batailles de l'Empire, système fort à la mode en Allemagne ; mais, d'après ce qu'on m'a dit, la réussite n'a pas été brillante. A moins, en effet, d'avoir le même terrain et les mêmes effectifs, conditions presque impossibles à réaliser, il doit être fort difficile de rendre un peu fidèlement une des grandes batailles de l'histoire. Il vaut mieux laisser cela au cirque ou à l'hippodrome.

Comme dans les manœuvres des armées précédentes, le maréchal Mac-Mahon ne divise pas ses troupes en deux corps d'égale force ou à peu près. L'ennemi est plutôt jalonné que représenté. On le figurait, à la dernière affaire, par un bataillon qui était censé compter pour 20, par un escadron de cavalerie qui en valait 25 et par deux pièces d'artillerie qui en indiquaient 40. *(A suivre.)*

---

## RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION DE 1859.

(Suite.)

### *Transformation des fusils d'infanterie à Zofingue.*

Notre message du 11 janvier appelait votre attention sur la nécessité de l'introduction d'armes à feu rayées pour l'infanterie et vous proposait de faire transformer les fusils de l'élite et de la réserve d'après le système Burnand-Prélat.

Sur votre arrêté du 26 du même mois, nous nous mîmes aussitôt en relation avec les inventeurs pour les engager à se charger de la transformation. Ils nous présentèrent à leur place M. Jules Manceaux, manufacturier à Paris, avec lequel et conjointement avec MM. Burnand-Prélat nous contractâmes sous date du 25 février une convention.